



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CP.TEIA/2005/12
20 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS**

Réunion d'engagement de haut niveau

Genève, 14 et 15 décembre 2005

**RAPPORT
DE LA RÉUNION D'ENGAGEMENT DE HAUT NIVEAU**

Les représentants de 17 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que d'Europe du Sud-Est (ESE) ont, en adoptant une déclaration, engagé leur gouvernement à appliquer la Convention, étape importante du programme d'assistance. Les représentants des pays d'Europe centrale et occidentale ont déclaré soutenir fermement le programme et ont annoncé de nouvelles contributions financières pour son exécution.

I. INTRODUCTION

1. La Réunion d'engagement de haut niveau, élément clef de la phase préparatoire d'un programme bénéficiant d'un soutien international destiné à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que d'Europe du Sud-Est (ESE) à intensifier leurs efforts pour appliquer la Convention, a eu lieu les 14 et 15 décembre 2005 à Genève.
2. Elle s'est tenue sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention.

II. PARTICIPATION

3. Ont participé à la réunion des représentants de haut niveau des 34 pays membres suivants de la CEE: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
4. Les organisations internationales suivantes étaient représentées: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des représentants de Du Pont de Nemours International SA et ExxonMobil ainsi que des experts indépendants ont également pris part à la réunion.

III. OUVERTURE

5. M. Ryszard Grosset (Pologne), Président de la Conférence des Parties et Directeur de l'École principale des sapeurs-pompiers polonais, a ouvert la réunion. Il a présenté les personnalités qui siégeaient à la tribune, en particulier M. Zaal Lomtadze (Géorgie), Vice-Ministre de la protection de l'environnement et des ressources naturelles; M. Paolo Garonna, administrateur chargé de la CEE; et M. Kaj Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat¹. Il a informé les représentants que M. Lomtadze était nommé Président de la réunion conformément à la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, qui avait préalablement consulté les Parties à la Convention.
6. M. Lomtadze a remercié le Bureau de la Conférence des Parties de lui avoir confié la tâche de présider la réunion. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a déclaré apprécier que tant d'éminents collègues aient décidé de le rejoindre à Genève pour prendre part aux importantes délibérations qui, l'espérait-il, permettraient d'atteindre les objectifs de la réunion.
7. M. Garonna a informé les participants que la CEE restructurait actuellement son programme d'activités et redéfinissait sa structure. Le secteur de l'environnement, y compris les conventions y relatives, conserverait, conformément aux souhaits des pays membres de la CEE, un degré de priorité élevé. C'était un secteur dans lequel la CEE avait toujours été active et avait

¹ Désormais rebaptisée Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire.

obtenu des résultats tangibles. C'était le cas, notamment, des activités visant à accroître la sécurité des installations industrielles dangereuses en application de la Convention sur les accidents industriels, qui acquéraient, au niveau régional, une solide réputation. Le programme d'aide aux pays de l'EOCAC et de l'ESE était très apprécié et pleinement conforme aux objectifs de la CEE concernant l'application de la Convention. M. Garonna a formé le vœu que les participants parviennent à des décisions constructives sur la meilleure façon d'aider les pays en transition de la région.

8. M. Bärlund a dit que le respect des dispositions de la Convention par les exploitants et par les autorités contribuerait à améliorer la sécurité industrielle, en particulier dans les installations chimiques dangereuses. Cependant, ces installations ne seraient jamais exemptes de risque et, malgré les efforts de prévention, il se produisait parfois, malheureusement, des accidents. Au cours du mois précédent, par exemple, il s'était produit deux accidents industriels majeurs – dans une usine pétrochimique de la province de Jilin (Chine) et dans un terminal de stockage pétrolier au nord-ouest de Londres. La mise en œuvre de la Convention était assez avancée en Europe centrale et occidentale, mais tel n'était pas encore le cas dans une majorité de pays de l'EOCAC et de l'ESE. Cette situation s'expliquait en partie par l'absence de cadres réglementaire et institutionnel et par l'insuffisance des capacités locales. Dans ces conditions, la Conférence des Parties avait adopté un programme destiné à aider ces pays à appliquer la Convention. M. Bärlund a présenté trois objectifs que les participants à la réunion devraient atteindre (voir le paragraphe 11).

9. M. Sergiusz Ludwiczak, Secrétaire de la Conférence des Parties, a présenté le projet de déclaration soumis pour adoption aux chefs de délégation des pays de l'EOCAC et de l'ESE (CP.TEIA/2005/10) et d'autres documents de travail de la réunion: le programme provisoire (CP.TEIA/2005/9/Rev.1); le concept des missions d'enquête; et le solde des ressources financières affectées au programme d'aide (CRP.1 et CRP.2/14 décembre 2005).

10. M. Anton Wilson (Royaume-Uni) a invité les participants à une réception en soirée organisée au nom de Health and Safety Executive (Royaume-Uni).

IV. OBJECTIFS ET PROGRAMME DE LA RÉUNION

11. La réunion avait pour objectifs:

- a) Assurer une compréhension commune des différentes tâches à entreprendre au titre de la Convention et des moyens à mettre en œuvre pour les mener à bien;
- b) Obtenir le ferme engagement des pays de l'EOCAC et de l'ESE de mettre en œuvre la Convention – adoption de la déclaration (CP.TEIA/2005/10);
- c) Étudier les meilleurs moyens de continuer de soutenir la mise en œuvre du programme d'assistance, à la fois financièrement et en nature.

12. Le programme de la réunion a été divisé en trois parties reflétant ces objectifs.

**V. COMPRÉHENSION COMMUNE DES DIFFÉRENTES TÂCHES
À ENTREPRENDRE AU TITRE DE LA CONVENTION
ET DES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE
POUR LES MENER À BIEN**

13. Trois orateurs ont présenté les principales dispositions de la Convention, qui traitaient de la prévention des accidents industriels, de la préparation à ces derniers et des interventions à mettre en œuvre en cas d'accident. Ils ont décrit le rôle qui incombait aux autorités compétentes et à l'industrie concernant l'application et le respect de ces dispositions. Un quatrième orateur a présenté, s'agissant des opérations transfrontières à mettre en œuvre au titre de la Convention, un cadre de coopération entre les pays de l'EOCAC.

14. M. Ernst Berger (Suisse), ancien Président de la Conférence des Parties, a rappelé que la législation européenne relative aux accidents industriels, dont la Convention et la «Directive Seveso» de l'Union européenne, était le fruit de l'expérience et des enseignements tirés de plusieurs accidents majeurs survenus en Europe, qui avaient eu de graves conséquences pour la santé humaine et pour l'environnement. Il a décrit les principales tâches à entreprendre dans le cadre de la Convention et le rôle des diverses autorités compétentes aux niveaux national et local. Soulignant la complexité de la Convention, il a fait observer que, parce qu'ils manquaient de moyens, notamment humains, les pays avaient des difficultés à la mettre en œuvre. Mettant en avant la nécessité d'une coopération régionale, il a invité les pays d'Europe centrale et occidentale à coopérer avec ceux de l'EOCAC et de l'ESE pour rendre plus sûres les installations dangereuses de la région.

15. M. Pierre Trauffler, Directeur de la sécurité, de la santé et de l'environnement chez Du Pont de Nemours International S.A., a présenté la politique que suivait son entreprise pour gérer le risque dans ses activités dangereuses. Du Pont s'attachait à mettre au point et à appliquer en continu des systèmes de gestion de la sécurité, y compris des instruments tels que sa «roue de gestion de la sécurité». Tout en accordant, à tous les niveaux, une importance à la prévention, il fallait se préparer au pire car le risque d'accident existerait toujours.

16. M. Jon Lea (Norvège), Directeur général de la protection civile et de la planification des interventions d'urgence, a décrit comment les autorités nationales compétentes et d'autres acteurs pouvaient lier plus étroitement la prévention des accidents industriels et la préparation à leur survenue éventuelle. Il s'est concentré sur la façon de mettre en œuvre des mesures de préparation et de faciliter les interventions d'urgence. La gestion efficace d'une situation d'urgence passait, selon lui, par quatre mots clefs: coopération, coordination, transparence et communication.

17. M. Nurakhmet Bizhanov (Kazakhstan), Premier Vice-Ministre chargé des situations d'urgence, a dépeint aux participants la coopération que les pays de l'EOCAC avaient instaurée pour mettre en œuvre la Convention. Il a décrit le rôle que le Conseil inter-États de la Communauté d'États indépendants pour la sécurité industrielle jouait dans cette coopération et a cité quelques-unes de ses réalisations. Il s'est dit persuadé que l'assistance qui serait prodiguée par l'entremise du programme accélérerait la mise en œuvre de la Convention par les pays de l'EOCAC.

VI. FERME ENGAGEMENT DES PAYS DE L'EOCAC ET DE L'ESE DE METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION

18. M. Grosset a rappelé les modalités d'élaboration du programme d'assistance, en particulier sa justification et le vif soutien qu'il avait reçu des Parties à leur troisième réunion, tenue à Budapest en octobre 2004. Il a évoqué les activités menées suite à l'adoption du programme, en particulier la négociation du projet de déclaration qui serait soumis, pour adoption, aux chefs de délégation des pays de l'EOCAC et de l'ESE à la réunion en cours.

19. M. Grosset a ensuite invité les délégations des pays de l'EOCAC et de l'ESE à adopter le projet de déclaration. Il a souligné qu'il faudrait considérer les visites qu'effectueraient ensuite les équipes d'enquête comme faisant partie intégrante du programme et leurs discussions avec les autorités comme faisant partie de l'aide.

20. M^{me} Milena Novakova (Bulgarie), Chef de cabinet du Ministre de l'environnement et de l'eau, a expliqué les modalités de coopération entre son ministère – autorité compétente – et d'autres autorités nationales et locales. Cette coopération était nécessaire pour atteindre les objectifs de la Convention. La Bulgarie se félicitait du programme d'assistance, moyen d'intensifier cette coopération, en particulier dans le cadre transfrontalier. Son gouvernement souhaitant prendre une part active au programme, à la fois comme bénéficiaire et comme fournisseur d'aide à des pays moins avancés, elle a fermement soutenu le projet de déclaration.

21. M. Yuri Brazhnikov (Fédération de Russie), Directeur du Département de la coopération internationale au Ministère de la protection civile, des situations d'urgence et de l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles, a souligné l'importance de la coopération entre les autorités chargées de différentes tâches découlant de la Convention. Il a informé les participants de la façon dont son ministère collaborait avec d'autres autorités russes et avec les autorités d'autres pays pour faire face à des situations d'urgence, y compris des accidents industriels. Il serait, à cet égard, utile d'organiser une conférence internationale sur la coopération transfrontière dans les situations d'urgence. La Fédération de Russie souhaitait vivement renforcer la coopération entre les Parties à la Convention dans le cadre du programme d'assistance.

22. Les chefs de délégation des 17 pays suivants de l'EOCAC et de l'ESE ont adopté la déclaration jointe en annexe au présent rapport: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan et Ukraine².

23. Ce faisant, ils ont fait de brèves déclarations exprimant la volonté de leur gouvernement d'accomplir eux-mêmes les tâches élémentaires et d'appliquer pleinement, avec le concours du programme d'assistance, les dispositions de la Convention. Ils voyaient dans ce programme un instrument utile à une meilleure gestion des risques inhérents aux installations industrielles dangereuses de leur pays. Les chefs de délégation de pays non encore parties à la Convention ont

² Après la réunion, l'Albanie a également exprimé le souhait de participer au programme d'assistance.

exprimé leur détermination d'y adhérer. Certains pays ont exprimé, outre le souhait de bénéficier d'une assistance, celui de partager leur propre expérience.

VII. MEILLEURS MOYENS DE CONTINUER DE SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE

24. Les représentants de trois pays, importants donateurs finançant les activités menées au titre de la Convention, ont engagé un débat sur la poursuite du soutien financier et en nature à la mise en œuvre du programme d'assistance.

25. M^{me} Giuliana Gasparrini (Italie), chef de division au Département recherche-développement appliquée à l'environnement du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les pays membres de la CEE pour améliorer la sécurité industrielle. Le soutien ne devrait pas se limiter au partage d'expériences sur la prévention des accidents industriels; il faudrait également faire porter sur les meilleures pratiques de préparation et d'intervention en cas d'accident. M^{me} Gasparrini a exprimé le ferme soutien que l'Italie apportait – y compris par sa volonté d'y contribuer davantage financièrement et en nature – au programme d'assistance, instrument idéal d'une telle coopération, qui devrait aider les pays de l'EOCAC et de l'ESE à appliquer la Convention. L'Italie participait déjà à plusieurs projets bilatéraux de gestion des risques inhérents aux installations industrielles dangereuses dans certains de ces pays. Les résultats de ces projets devraient faciliter les futures activités d'assistance mises en œuvre dans le cadre du programme.

26. M. Gerard Wolters (Pays-Bas), Inspecteur général au Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a exprimé son enthousiasme face aux signaux clairs donnés par les délégations des pays de l'EOCAC et de l'ESE quant à la volonté de leur gouvernement d'appliquer la Convention et d'améliorer la sécurité de leurs installations industrielles. Les pays d'Europe centrale et occidentale devaient les soutenir dans leurs efforts en collaborant avec eux et en leur faisant partager leur expérience et les meilleures pratiques pour l'application des principales dispositions de la Convention. Le programme d'assistance était un excellent moyen d'instaurer ce partenariat, dont le Gouvernement néerlandais escomptait le succès. Il apporterait une contribution concrète aux Partenariats pour l'environnement dans la région de la CEE: Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Stratégie EOCAC), que les ministres de l'environnement avaient adoptés en 2003. Le Gouvernement néerlandais soutenait fermement les activités mises en œuvre dans le cadre du programme d'assistance et continuerait d'y contribuer financièrement.

27. M. Bernard Gay (Suisse), Chef de la Section de la sécurité des installations à la Division de la prévention des risques de l'Office fédéral de l'environnement, a déclaré que le Gouvernement suisse se félicitait de l'adoption de la déclaration par les délégations des pays de l'EOCAC et de l'ESE, adoption qui prouvait que les pays bénéficiaires s'engageaient dans le processus et que le programme d'assistance répondait à une demande. Il fallait donc que leurs partenaires occidentaux, au nom de la solidarité régionale inhérente à la CEE, soutiennent plus avant le processus d'assistance, financièrement et en nature. Les ressources financières annoncées ne suffisaient pas et la mise en œuvre du programme, en particulier, exigerait de nouvelles contributions. Il a invité les Parties et d'autres pays membres de la CEE à s'associer à la Suisse et à d'autres donateurs pour soutenir le programme. Enfin, il s'est déclaré satisfait des accords de

coopération conclus par le secrétariat de la Convention et le PNUE dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité. La Suisse verserait, outre de nouvelles contributions financières directes au programme, 100 000 francs suisses pour financer la participation d'experts du PNUE aux missions d'enquête devant être effectuées dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE.

28. Suite à ces déclarations liminaires, les délégations tchèque, hongroise, polonaise, norvégienne et suédoise ont fait part du soutien que leur gouvernement accordait aux activités menées dans le cadre du programme d'assistance. La Norvège et la Suède désigneraient des experts pour les équipes d'enquête, et elles ont proposé leurs services ainsi que la prise en charge de frais de voyage et d'hébergement à titre de contribution en nature au programme.

La délégation norvégienne a en outre déclaré, annonçant de nouvelles contributions financières, que son pays continuerait d'y participer activement. Quant à la République tchèque, à la Hongrie et à la Pologne, elles ont proposé de fournir des services d'experts pour les missions d'enquête.

29. La délégation allemande a fait part du soutien de son gouvernement au programme d'assistance et a proposé de participer, dans le cadre de celui-ci, à la mise au point de projets de formation.

30. La délégation britannique, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a déclaré soutenir les activités menées au titre de la Convention, y compris celles du programme d'assistance.

31. Les représentants du PNUE et de l'UNITAR se sont également déclarés favorables à la poursuite de la mise en œuvre du programme d'assistance. Leurs organisations souhaitaient participer aux activités du programme – dans un premier temps aux missions d'enquête, puis aux activités prévues de renforcement des capacités.

32. M. Alberto Susini (Suisse), Chargé de l'environnement des entreprises au sein de l'administration de l'État de Genève, a présenté un système interactif utilisant des données environnementales, foncières et techniques pour l'analyse et la gestion des risques industriels dans la région genevoise. Il a évoqué la possibilité de partager les connaissances et l'expérience acquises.

33. M. Grosset, s'exprimant au nom de la Conférence des Parties, a remercié les représentants des pays de l'EOCAC et de l'ESE de leur engagement explicite et a déclaré qu'il s'agissait d'un pas important pour la mise en œuvre du programme d'assistance. Il s'est également félicité de toutes les déclarations de soutien au programme faites par les délégations des pays d'Europe centrale et occidentale ainsi que par des organisations internationales.

VIII. CLÔTURE

34. En clôture de la réunion, M. Lomtadze a dit que les objectifs de celle-ci avaient été atteints et il a remercié les participants de leur contribution. Il a félicité les délégations des 17 pays de l'EOCAC et de l'ESE d'avoir accompli, en adoptant la déclaration, un pas important vers leur participation au programme. En leur nom, il s'est félicité du soutien qui s'était exprimé pendant la réunion et des futures contributions financières et en nature qui seraient apportées au programme. Il a remercié le Président de la Conférence des Parties, le Bureau et le Groupe de travail de l'application ainsi que le secrétariat des efforts déployés pour mettre en œuvre le programme d'assistance et préparer la réunion.

Annexe

DÉCLARATION DES CHEFS DE DÉLÉGATION DES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE AINSI QUE D'EUROPE DU SUD-EST

**Adoptée à la réunion d'engagement de haut niveau
tenue à Genève le 15 décembre 2005**

Introduction

1. Nous, chefs de délégation de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova, de la Roumanie, de la Serbie-et-Monténégro, du Tadjikistan et de l'Ukraine, nous sommes réunis à Genève les 14 et 15 décembre 2005 à l'occasion d'une réunion de haut niveau organisée, en vue de prendre des engagements, sous les auspices de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. Les chefs de délégation de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie ont également participé à cette réunion.
2. Nous reconnaissons le défi que pose l'application de la Convention, dont l'objectif premier est de prévenir les accidents industriels, en particulier ceux qui ont des effets transfrontières, de s'y préparer et d'intervenir lorsqu'ils se produisent.
3. Nous notons que la mise en œuvre de la Convention exige l'intervention concertée de plusieurs autorités compétentes au niveau national. Certaines activités appellent également une coordination verticale entre les autorités nationales et les autorités régionales ou locales. Enfin, l'application de la Convention exige une coopération transfrontière entre pays voisins et la participation de l'industrie et du public.
4. Nous saluons les nombreuses activités entreprises sous les auspices de la Conférence des Parties en vue d'améliorer la sécurité industrielle dans nos pays, en particulier l'atelier sous-régional sur l'application de la Convention organisé en 2003. Nous prenons acte que ces activités ont débouché sur l'élaboration d'un programme d'assistance à nos pays, bénéficiant d'un soutien international, afin de nous aider à mettre en œuvre la Convention.
5. Nous nous félicitons de la décision 2004/1 sur l'amélioration de l'application de la Convention, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention lors de la réunion qu'elle a tenue à Budapest du 27 au 30 octobre 2004, et en particulier de l'adoption du programme d'assistance. Nous apprécions grandement l'appui sans réserve que de nombreuses Parties ont manifesté pour ce programme, à Budapest, et remercions l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, la Slovénie et la Suisse de leurs contributions financières qui ont permis de lancer le programme et, partant, d'organiser la réunion d'engagement de haut niveau.

Défis

6. Nous reconnaissons que, pour appliquer la Convention, la plupart de nos pays doivent renforcer leurs appareils réglementaire et institutionnel et développer les ressources humaines dont ils disposent.

7. Nous sommes conscients que de telles mesures auraient un effet positif sur la sécurité des activités des installations où sont produites ou utilisées des substances dangereuses, et qui, pour beaucoup, ont besoin d'être modernisées, de remplacer les technologies dépassées qu'elles emploient et d'être mieux entretenues. Nous reconnaissons le risque d'accident lié à ces installations, accident qui pourrait avoir des répercussions tant sur la santé que sur l'environnement dans nos sociétés déjà très vulnérables.

Notre engagement

8. Nous nous engageons à relever ces défis et à déployer les efforts nécessaires pour mettre en œuvre la Convention.

9. Parallèlement, nous soulignons qu'un appui doit nous être fourni. Dans cette optique, nous considérons le programme d'assistance comme un outil précieux qui nous aidera à appliquer pleinement et concrètement la Convention.

10. Nous réaffirmons la détermination de nos pays d'améliorer la sécurité industrielle en mettant en place des mesures de sécurité appropriées dans le cadre des activités faisant intervenir des substances dangereuses. Nos pays sont donc également résolus à réaliser les tâches prescrites par la Convention au niveau national et à s'acquitter de leurs responsabilités multilatérales et transfrontières.

11. Nous soulignons que la plupart de nos pays ont déjà exécuté la majeure partie des tâches fondamentales prévues au programme (chap. IV, premier paragraphe des sections A à J). Nous veillerons à ce que les autres tâches soient réalisées dans les meilleurs délais.

12. Nous rendrons compte de l'état d'exécution des tâches en présentant un rapport national sur l'application et, de plus, nous prouverons qu'elles ont bien été exécutées aux membres des équipes d'enquête constituées au titre de la troisième étape du plan d'action pour l'application du programme d'assistance.

13. Nous accueillerons les équipes d'enquête dans nos pays et, en coopération avec le secrétariat de la Convention, ferons le nécessaire pour qu'elles rencontrent des représentants de: i) toutes les autorités nationales compétentes; ii) certaines autorités locales; et iii) certains secteurs d'activité où sont produites ou utilisées des substances dangereuses. Nous participerons à l'élaboration des rapports de pays et d'un rapport global sur la mise en œuvre de l'étape préparatoire du programme d'assistance, pour examen par la Conférence des Parties.

Prochaines mesures

14. Nous fournirons davantage de renseignements aux équipes d'enquête sur les domaines particuliers dans lesquels nos pays ont besoin d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs afin d'entreprendre les tâches plus complexes prescrites au titre de la Convention (chap. IV, deuxième paragraphe des sections A à J).

15. Nous nous félicitons de l'assistance qui sera fournie dans le cadre du programme. Nous participerons donc activement aux activités d'assistance conçues en fonction des besoins et bénéficierons de services consultatifs. Nous soumettrons également des propositions de projets pilotes transfrontières, notamment pour la mise en place de mécanismes d'intervention conjointe entre pays voisins.

16. Nous pensons que l'assistance fournie au titre du programme facilitera l'adhésion à la Convention de ceux d'entre nous qui n'y sont pas encore parties.

17. Nous engageons les pays d'Europe centrale et occidentale et d'Amérique du Nord ainsi que les programmes de financement internationaux et les institutions financières internationales à verser de nouvelles contributions en espèces et en nature pour faciliter la pleine application du programme d'assistance.
